



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Claude CHALVIN, Martine RAFFORT, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ.

Procuration : Maurice BERNARD à Gérard BAKINN.

Absente excusée: Séverine GALBRUN.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 25 janvier 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	01
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

2023_01_DEL

Objet : Adoption du Budget Primitif 2023 du CCAS

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2023.

Les différentes propositions qui ont été exposées et débattues ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption du Conseil d'administration.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du CCAS ;

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2023 ;

VU l'ensemble des éléments ci-dessus,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du CCAS de Vif pour l'exercice 2023 comme inscrit dans le tableau ci-dessous.

Le budget du CCAS, pour l'exercice 2023 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	821 977€	821 977€	9 897 €	9 897 €

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Rosaria Sarine VELLA

